

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Régine LEFEUVRE, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoint**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Betty GAYVRAMA (à 20h35), Nicolas DURET (à 20h35), Sébastien GOUDARD, David PIPLIN, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Sylvie POIZAT (à 20h41), Christelle CALLAREC (à 20h35).

EXCUSÉS : Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Christèle GENAITAY Ingrid CHRISTOPHE, Sophie RABORY, Christelle TESSIER, Sylvie POIZAT, Chrystel BROUCHON.

PROCURATIONS : Jean RONSIN à Agnès BOUVET, Agnès GODREUIL à Régine LEFEUVRE, Christèle GENAITAY à Jean-Paul OLLIVIER, Ingrid CHRISTOPHE à Michel HALOUX, Sophie RABORY à Isabelle ROULLÉ, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX, Sylvie POIZAT à Philippe BOUCHET jusqu'à son arrivée.

SECRETARE de SEANCE : Lionel FAUCHEUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Monsieur Le Maire soumet au vote le compte-rendu du 12 mars 2018. A l'exception de 2 abstentions (Hervé BOUSSION et Philippe BOUCHET absents à cette réunion), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants approuve ce compte-rendu.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET GENERAL

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, expose le Compte Administratif 2017 du budget général, qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	3 573 577.34 €	3 021 945.83 €
Recettes	3 573 577.34 €	3 586 902.37 €

Résultat de l'exercice : 564 956.54 €

Résultat de clôture : + 565 428.88 €

Section d'Investissement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	2 714 622.72 €	1 769 531.92 €
Recettes	2 714 622.72 €	1 679 776.67 €

Résultat de l'exercice : -89 755.25 €

Résultat de clôture : - 497 802.94 €

Sur le budget « voirie », il est précisé à Sylvie POIZAT qu'il pas été intégralement consommé car la signalisation routière prévue en 2017 n'a pas encore été réalisée, ni la rue de Rennes.

Le Maire s'étant retiré, Régine LEFEUVRE, 1^{ère} Adjointe au Maire préside et soumet le compte administratif au vote. A l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2017 à l'unanimité des votants (22).

AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET GENERAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte 565 000€ au compte **1068** « Excédents de fonctionnement capitalisés », et le solde (428,88€) au compte **002** « Excédent antérieur reporté ».

COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET GENERAL

Le compte de gestion dressé par le comptable public présente des résultats concordants avec le compte administratif. Il n'appelle pas d'observation du conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint, expose le Compte Administratif 2017 du budget assainissement qui se résume ainsi :

Section d'exploitation	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	427 552.35 €	280 198.40 €
Recettes	427 552.35 €	294 500.90 €

Résultat de l'exercice : 14 302.50 €

Résultat de clôture : + 137 994.23 €

Section d'Investissement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	533 115.32 €	239 385.10 €
Recettes	533 115.32 €	305 603.94 €

Résultat de l'exercice : 66 218.84 €

Résultat de clôture : + 121 781.81€

Le Maire s'étant retiré, Régine LEFEUVRE, 1^{ère} Adjointe préside et soumet le compte administratif 2017 au vote. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient la somme de 137 994.23 € au compte **002** « Excédent antérieur reporté ».

COMPTE DE GESTION 2017 / ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion du comptable public présente des résultats concordants avec le compte administratif. Il n'appelle pas d'observation du conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité.

TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur Le Maire rapporte que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 26 février. Le projet de budget 2018 a été examiné par la commission Finances le 26 mars. Il s'inscrit dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations de l'Etat. La commission « Finances » a préconisé de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018. Aux taux actuels, les recettes fiscales attendues sont de 1 532 060 €. Par rapport à 2017, elles augmentent de 32 000 € environ, du fait de la revalorisation nationale des valeurs locatives et des nouvelles constructions. Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux à :

- 17,71 % : pour la Taxe d'Habitation,
- 18,77 % : pour le Foncier Bâti,
- 45,24 % : pour le Foncier Non Bâti.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Monsieur Le Maire présente le Budget Prévisionnel 2018 de la Commune qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses = Recettes 3 462 744.88 €	Dépenses = Recettes 2 834 486,63€

Sylvie POIZAT demande si le montant de la DGF est certain. Jean-Paul OLLIVIER précise, qu'à cette date la préfecture n'a pas encore notifié les montants définitifs et qu'il s'agit d'une

estimation. Nicolas DURET demande la raison de la baisse du FPIC entre 2014 et 2016 ; reversement de Montfort Communauté dont la répartition a changé. Michel HALOUX précise qu'on devrait revoir les compensations aux communes au regard de cette répartition. Joseph THEBAULT ajoute que la dotation de compensation va encore baisser avec le transfert de la compétence GEMAPI. Il indique qu'il a établi les ressources financières apportées par la commune pour connaître la part de l'enrichissement à Montfort Communauté, à comparer avec les reversements perçus. À l'échelle communautaire, il a demandé que chaque commune fasse ce même calcul, à titre de comparaison. À l'inverse, Montfort Communauté a établi les montants reversés à chaque commune, et la contribution financière qu'il leur apporte.

A l'exception de 4 abstentions (Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Sylvie POIZAT, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (22), approuve le Budget Prévisionnel 2018.

BUDGET PREVISIONNEL ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur Le Maire présente le Budget Assainissement 2018, que le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses = Recettes	Dépenses = Recettes
<u>242 994,23€</u>	<u>315 781,81€</u>

BUDGET ANNEXE 2018 : LOTISSEMENT D'HABITATS

Jean-Paul OLLIVIER rappelle que les budgets annexes des lotissements intègrent des frais d'études et des travaux de viabilisation en section d'exploitation. Les budgets 2018 correspondent à la quote-part de travaux et d'études prévus cette année. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Prévisionnel 2018 « Lotissement d'Habitats » :

Section d'exploitation	Section d'exploitation
Dépenses	Recettes
<u>300 000€</u>	<u>300 000€</u>

BUDGET ANNEXE 2018 « LOTISSEMENT DE LA BASTILLE »

Monsieur Le Maire présente le Budget annexe 2018 « Lotissement de la Bastille » qui prévoit 380 000 € de travaux (parking poids-lourds) et 20 000 € de frais d'études.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Prévisionnel 2018 de la Bastille :

Section d'exploitation	Section d'exploitation
Dépenses	Recettes
<u>400 000€</u>	<u>400 000€</u>

ENQUETE PUBLIQUE de Classements / déclassements : AJOUTS

Le programme de la prochaine enquête publique de classements et déclassements de chemins ruraux ou d'emprises du domaine public a fait l'objet de plusieurs délibérations.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter des emprises de futurs lotissements (« Lotissement de la Bastille », « Lotissement d'Habitats ») qui se situeront dans les secteurs du boulevard Pasteur, de la rue du Maine et l'allée Jean Guéhenno. Il est nécessaire de procéder à ce déclassement avant la délivrance des permis d'aménager. L'enquête publique se déroulera avant l'été. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces compléments qui concernent des projets de lotissements et mandate Monsieur le Maire à l'effet d'assurer les formalités. Les déclassements et cessons feront l'objet d'autres délibérations, ultérieurement.

MEDIATHEQUE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire rappelle que le Ministère de la Culture / Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) participe au financement de la médiathèque au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour plusieurs opérations ; construction, aide aux emplois/nouvelle amplitude horaire, équipement informatique, fonds documentaire et mobilier.

Au niveau de l'équipement informatique, il rappelle que la médiathèque sera équipée en RFID ; et que le Conseil Municipal a sollicité une subvention en février. Le coût définitif est de 34 979,80€ HT en incluant des options (2 platines supplémentaires et la boîte retour RFID sans écran). Sur l'équipement informatique, la demande portera sur les divers matériels et équipements informatiques à installer dans les salles publiques, et dans les bureaux du personnel (28 925,25€ HT).

De plus, il propose de solliciter une subvention pour le développement du fonds documentaire. Elisabeth ABADIE, adjointe, présente la répartition des achats par collections et catégories d'utilisateurs. Cette répartition a été réfléchi par les agents municipaux avec la MDIV, qui mettra un fonds supplémentaire à la disposition de la médiathèque à l'ouverture. L'objectif est d'améliorer le service et d'attirer un public plus nombreux. Le budget est de 25 000€ (15 000€ d'ouvrages et 10 000€ pour le fonds multimédia).

Enfin, la dernière demande concerne l'équipement mobilier (rayonnages et assises) qui a fait l'objet d'une consultation d'entreprises. Le groupe projet « médiathèque », réuni le 12 avril, a pris connaissance des offres sachant que les fournisseurs ont été invités à les ajuster pour pouvoir les comparer sur un quantitatif équivalent. La demande portera sur 73 910 € HT, avec 59 680€ HT de rayonnages et 14 230,39 € HT d'assises. La gamme retenue pour les rayonnages comprend des mobiliers de forme courbe ; ce qui permettra d'agencer des espaces séparés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite la participation financière de la DRAC pour l'équipement informatique, pour le fonds documentaires et pour le mobilier au taux de 50% du montant HT des dépenses dans la mesure où la médiathèque fait partie du réseau de Montfort Communauté,
- adopte les plans de financement et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre les dossiers de demandes.

SUBVENTION AU SDE : ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le prolongement des travaux de la médiathèque, la commission « Voirie » a examiné l'extension des installations d'éclairage public autour de la médiathèque. Monsieur Le Maire propose de solliciter une subvention du SDE (Syndicat Départemental d'Energie) au titre de l'aide à l'éclairage public pour l'ajout de 10 candélabres aux alentours de la médiathèque. A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine pour ces travaux, d'un montant de 18 763€ HT, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre la demande.

CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR

Lionel FAUCHEUX, Adjoint, rappelle que l'étude UFCV portant sur le diagnostic jeunesse a mis en évidence le besoin d'un poste d'animateur chargé de la Direction de l'espace-jeunes. Cet agent assurera la structuration de ce service et son fonctionnement tout au long de l'année, et non seulement pendant les vacances. La permanence du service permettra aux jeunes de se côtoyer régulièrement. Il rappelle qu'un emploi contractuel d'animateur

est pourvu depuis février 2017 sur une durée hebdomadaire de 20h. A cette fonction, s'ajoutera l'animation du pôle culturel de la médiathèque, avec la programmation culturelle.

Monsieur Le Maire propose de créer un emploi d'animateur à temps complet (catégorie B de la filière d'animation).

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée cet emploi et mandate Monsieur Le Maire à l'effet d'effectuer les formalités.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT / ECOLES PUBLIQUES du TERRITOIRE DE MONTFORT COMMUNAUTE

Isabelle ROULLÉ, Adjointe, rappelle qu'un accord entre les communes de Montfort Communauté existe depuis plusieurs années pour les frais de fonctionnement des écoles. La convention fixe le montant dû par les communes de résidence pour leurs élèves scolarisés dans une autre commune. Le montant est établi à partir de la moyenne du coût réel de chaque commune (1 200€ pour un élève de maternelle, et 330€ pour un élève d'élémentaire en 2017).

La convention prévoit des versements d'un montant réduit de 20%, dans un souci de solidarité entre les communes concernées.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les versements seront donc de :

- 960 €/Élève de maternelle,
- 264 €/Élève d'élémentaire.

La convention est établie pour 3 années scolaires. Ce montant « annuel » sera révisé chaque année par avenant, afin de prendre en compte le nouveau coût moyen intercommunal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention intercommunale établie pour 3 années scolaires, et mandate Monsieur le Maire à l'effet de la signer et l'exécuter.

AVIS SUR DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

En fonction des effectifs scolaires prévus à la prochaine rentrée, l'Inspection Académique a procédé à des attributions ou suppressions d'emplois d'enseignants dans les écoles maternelles et élémentaires. Sur la commune, il est prévu :

- le retrait définitif d'un emploi à l'école élémentaire publique,
- l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école maternelle.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait définitif d'un 10^{ème} emploi à l'école élémentaire et sur l'affectation d'un 6^{ème} emploi à l'école maternelle. Un modulaire, installé en 2010, permet d'accueillir la 6^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au retrait définitif d'un emploi à l'école élémentaire publique, et un avis favorable à l'affectation conditionnelle d'un emploi 6^{ème} à l'école maternelle publique. A la rentrée, cette mesure conditionnelle sera confirmée, ou non, en fonction des effectifs réellement constatés.

AVIS DEFINITIF SUR LA MODIFICATION DU TEMPS SCOLAIRES

Isabelle ROULLÉ, Adjointe, rappelle que le Conseil Municipal a sollicité une dérogation sur l'organisation des horaires de classe des écoles publiques pour passer à 8 demi-journées de classe à compter de septembre 2018. Elle rappelle que les écoles sont passées à la semaine de 4,5 jours en septembre 2014, avec un réaménagement du temps du soir. Pour modifier cette organisation, la même démarche de concertation a été mise en place avec un comité de pilotage « rythme scolaires ». Le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h40-12h00 et 13h50-16h30) a été validé par le comité pilotage. L'école Saint-Michel l'adopte également.

Ce projet a recueilli l'avis favorable des 2 conseils d'écoles en décembre. Cette demande de dérogation a reçu un premier avis favorable le 12 mars, confirmé le 23 mars. Monsieur le Maire propose de valider cette décision du Directeur Académique, qui s'appliquera pendant 3 ans ; de 2018/2019 à 2020/2021.

A l'exception de 4 abstentions (Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Sylvie POIZAT, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (22) valide la décision finale du Directeur Académique accordant une dérogation horaire aux écoles de Bédée avec le retour à 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession :

- des parcelles bâties situées 12 à 16 rue de Montfort,
- de la parcelle non bâtie située aux «Tardivières » (1 077 m²).

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire annonce la désignation d'un liquidateur judiciaire pour le restaurant de l'Horloge, dont la fermeture a surpris. Il exprime son désarroi pour les gérants qui ont développé l'établissement qui est bien placé, et dont il espère la reprise.

- Monsieur le Maire signifie au conseil municipal la décision de la Région Bretagne, maintenant compétente en matière de transports, de supprimer les arrêts de cars scolaires de la Radois et Boudemel pour des raisons de sécurité. Les collégiens et lycéens utiliseront l'arrêt de la rue de Montfort. Il ajoute qu'un accident mortel a eu lieu dernièrement sur la RD 72 (route de Montfort). Sur cette route départementale, le trafic journalier avoisine 11 000 véhicules/jour. À sa demande, le conseil départemental avait étudié des réaménagements de cette voie départementale en 2016 en préconisant de fermer des carrefours. Ce projet, visant à améliorer la sécurité a été soumis aux riverains, sans suite à ce stade.

- Pompiers : le major Guinot prend le commandement de Montfort.

- Limite Territoriale avec Montfort. Avant de répondre à l'article publié dans l'ouest France du 27 mars à l'initiative de Montfort, Joseph THEBAULT expose le contexte en souhaitant préalablement recueillir l'avis du conseil municipal. Il indique qu'au début de ce mandat, quelques élus de Montfort sont venus le rencontrer en exprimant leur souhait d'urbaniser le quartier de la gare. Ce souhait s'est concrétisé par un zonage au PLU révisé. Entre la convocation et la réunion du conseil municipal de Montfort du 26 mars, Delphine DAVID, Maire de Montfort, l'a rencontré le 22 mars. Il n'y avait pas eu de concertation préalable sachant que la procédure de changement de limite territoriale peut être initiée par une seule commune. La délibération de Montfort concerne une emprise de 44 ha au sud de Bédée. Le maire de Montfort motive cette décision par le besoin de stationnements et d'aménagement du quartier de la gare, étant précisé qu'elle n'est pas dans une approche de densification. Pour être effectif lors des prochaines élections municipales, cette modification doit être finalisée avant la fin de cette année. Joseph THEBAULT indique avoir écouté les arguments et fait état de la planification du développement de l'urbanisation à Bédée, avec une priorité sur la Bastille. Il a exprimé être défavorable à cette proposition qui nécessite une décision de Bédée. Les conseillers municipaux s'étonnent de la méthode, qui manque de courtoisie. Ils adhèrent à la réponse du maire à formaliser par voie de presse, sans polémique tout en rassurant les habitants.

- Bédiévales : Elisabeth ABADIE indique que la fête s'est bien passée avec bonne organisation par les 2 associations de parents d'élèves.

- Elus « marathoniens » ; Agnès BOUVET et Nicolas AUBIN montrent leur médaille et sont félicités d'avoir participé au marathon de Paris.

- Distribution de la première gazette de la commune nouvelle.

